

• • • • •  
L a u s a n n e

**direction des sports, de l'intégration  
et de la protection de la population**

service de protection et sauvetage

protection civile

ORPC Lausanne-District

route de la Rama 1 – 1053 Montheron



Lausanne, le 1<sup>er</sup> janvier 2016

## **ENTRER EN SERVICE AVEC UN VEHICULE PRIVE, TRANSPORTS PUBLICS**

---

Mesdames, Messieurs,

Pour votre information, nous vous conseillons, lors d'une entrée en service dans l'une ou l'autre des constructions PCi, d'utiliser les transports publics, votre convocation (feuille jaune) fait office de titre de transport.

En effet, il est extrêmement difficile de se parquer aux alentours de nos constructions et la police municipale effectue régulièrement des contrôles.

De plus, vous n'êtes pas autorisés à vous absenter durant la période de travail pour déplacer votre véhicule ou changer votre disque de stationnement.

Si vous décidez, tout de même d'utiliser votre véhicule, nous vous rendons attentifs qu'en aucun cas nous ne sommes responsables, ni garants des infractions pour lesquelles vous pouvez être verbalisés.

Par avance, nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.